



**SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ASSEMBLÉE
NATIONALE – CGT**

**126 rue de l'Université – BP 24
75355 PARIS 07 SP**

Paris, le 23 novembre 2022

Assemblée nationale
À l'attention de Madame Cécile Maurice,
Directrice des Ressources humaines

Objet : Demande d'audience auprès de la Direction des ressources humaines pour présenter les revendications des personnels contractuels de droit public de l'Assemblée nationale.

Les 3, 7 et le 22 novembre derniers, des contractuels de droit public de six directions (Direction du Contrôle et de l'évaluation, Direction de la Logistique parlementaire, Direction de la Communication et de la valorisation patrimoniale, Direction des Systèmes d'information, Direction des Affaires immobilières et du patrimoine et Direction des Achats et des finances) se sont rassemblés pour parler de leurs conditions de travail à l'Assemblée nationale et pour définir leurs revendications en vue d'obtenir une amélioration de leur cadre de travail. Notre syndicat a été contacté pour les aider dans cette démarche. Il ressort de ces échanges des problématiques et des revendications communes auxquelles le SPAN-CGT s'associe pleinement.

Les premiers constats, les plus préoccupants pour nos collègues contractuels, sont ceux de la solvabilité et de la précarité. Être employé en CDD de droit public à l'Assemblée nationale n'offre pas assez de garantie afin de permettre d'accéder à la propriété vis-à-vis des banques, ni de signer un bail en offrant au bailleur un gage solide de solvabilité, qui est en droit de demander un « riche » garant, le plus souvent difficile à trouver. Cette situation oblige un grand nombre de contractuels à se loger loin de leur lieu de travail, ce qui occasionne une contrainte supplémentaire qui s'ajoute, pour beaucoup, à une importante amplitude horaire induite de par la nature de l'activité de l'Assemblée nationale. Ces temps de trajets ont des conséquences notamment financières pour les parents (coût des frais de garde en augmentation, plus grande amplitude horaires des enfants dans des structures collectives...) et sont des facteurs de stress supplémentaires en cas de divorce ou de séparation, situations qui nécessitent souvent à devoir déménager rapidement. Malheureusement, aucune prime ou aide liée au logement n'existe à l'Assemblée nationale et les CDI ne sont distribués qu'au compte-goutte et majoritairement au bout de six ans de service.

Toute l'actualité syndicale sur : www.spancgt.fr

Vous souhaitez adhérer au SPAN-CGT, cliquez sur [Adhérer](#) ou écrivez à cgt@assemblee-nationale.fr

Vous pouvez nous appeler au **01 40 63 81 09** – en cas d'absence laissez-nous un message, nous vous recontacterons dès que possible

Un autre constat, également préoccupant, est celui des inégalités. Malgré l'instauration d'un cadre d'emploi des contractuels en novembre 2021, de nombreuses inégalités importantes persistent entre contractuels des différentes directions, parfois au sein d'un même service mais aussi vis-à-vis des fonctionnaires. Tout d'abord, les différences de rémunération entre personnes qui font le même travail sont vécues comme une injustice pour la majorité des contractuels. De plus, il est regrettable que certaines dispositions sociales accessibles aux fonctionnaires ne le soient pas pour les autres agents. Par exemple, les contractuels ne peuvent pas bénéficier de l'avance des frais par la complémentaire santé ce qui peut représenter des coûts importants en cas d'hospitalisation. En outre, les femmes contractuelles sont exclues du dispositif prévu par l'article 69 du Règlement à l'issue du congé légal de maternité. Ce dispositif est d'autant plus nécessaire, qu'il n'existe pas de partenariat satisfaisant avec un quelconque réseau de crèche ou systèmes de réservations de berceaux comme dans d'autres administrations.

En outre, nos collègues contractuels soulèvent un sujet important concernant le temps de travail et les congés. Si l'article 30 du cadre d'emploi prévoit une limitation du temps de travail, il donne également les moyens de contourner cette limitation. Ce dispositif inquiète les personnels concernés par la multiplication des heures de nuits du fait de l'intensité du travail parlementaire en ce début de législature. Cette inquiétude légitime est renforcée par l'inexistence d'outil permettant de mesurer la durée du travail (heures effectuées, repos compensateurs, congés, etc.) et d'en informer les collègues. Cette préoccupation touche également les contractuels des services administratifs qui notent un manque de visibilité sur le solde des congés dans certains services et proposent une inscription de ce dernier sur les bulletins de paie.

Enfin, la question de la formation pose une série de problèmes. La majorité de nos collègues notent un manque d'information et de transparence quant à l'accès aux formations professionnelles. Pour rappel, la formation professionnelle est un droit et un outil majeur à la disposition de tous les actifs tout au long de leur parcours professionnel. Elle permet autant de s'adapter à un poste qu'à l'évolution d'un métier, c'est aussi un outil de promotion ou de mobilité, elle est également utile en cas de reconversion. Les contractuels sont donc particulièrement préoccupés par cette question alors que les années passées à l'Assemblée ne permettent pas de cumuler des crédits sur un CPF. La période d'activité à l'Assemblée s'apparente à un frein pour retrouver un emploi une fois un CDD terminé. On peut donc considérer que de nombreux agents se voient privé du droit à la formation dans certains services.

À l'écoute de toutes ces demandes, le SPAN-CGT considère que la majorité de ces problèmes pourraient être résolus par l'intégration dans les cadres des contractuels par le biais d'une titularisation à leur poste. C'est pourquoi nous demandons l'organisation de concours réservés aux contractuels dans toutes les catégories afin de résorber l'emploi précaire à l'Assemblée nationale.

En attendant leur organisation et face à l'urgence la situation, les contractuels de l'Assemblée demandent que les revendications suivantes aboutissent :

- signature de CDI pour résoudre le problème de la précarité ;
- augmentation de tous les salaires pour faire face à l'inflation et améliorer leur solvabilité ;
- à travail égal, salaire égal entre contractuels et fonctionnaires ;
- respect des limitation du temps de travail et des repos légaux entre deux vacations ;
- aides à l'accès au logement ;
- extension de l'article 69 du Règlement aux femmes contractuelles et mise en œuvre de partenariat avec des réseaux pour obtenir un mode de garde ;
- accès facilité à la formation professionnelle pour les personnels dans tous les services
- amélioration de la complémentaire santé : accès au tiers payant pour les contractuels et création de différents paniers de soin.

Le SPAN-CGT soutient ces revendications qui peuvent améliorer les conditions de travail de tout le personnel de l'Assemblée nationale quel que soit leur statut et demande à être reçu rapidement afin de trouver les moyens de répondre aux demandes légitimes formulées par les agents.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de recevoir, Madame la Directrice, l'expression de nos respectueuses salutations.

Valérie Bergé,
Co-secrétaire générale

Benjamin Quashie-Roubaud,
Co-secrétaire général